

Livre numérique

Les bibliothèques négocient sur toute la ligne

En téléchargement ou en ligne, la lecture numérique entre peu à peu dans les bibliothèques. Les expérimentations se multiplient et donnent une plus grande visibilité aux professionnels sur les conditions de commercialisation qu'ils doivent négocier avec les éditeurs et les agrégateurs.

Au 80^e congrès de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et de bibliothèques (Ifla), prévu du 16 au 22 août à Lyon (Rhône), la ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, compte présenter les conclusions du groupe de travail réuni à son initiative depuis l'automne 2013 sur le livre numérique dans les bibliothèques publiques. Constitué de représentants des auteurs, éditeurs, libraires et bibliothécaires, ce groupe doit définir les bonnes pratiques juridiques, technologiques et financières, en phase avec les missions de service public des équipements et les usages des lecteurs. «Les bibliothèques doivent être en mesure de proposer une alternative à l'offre commerciale, insiste Sophie Perrusson, directrice des médiathèques de Levallois-Perret [Hauts-de-Seine]. C'est leur avenir qui se joue.»

Limites

Or, pour l'heure, l'offre reste globalement modeste. Selon une étude (1) réalisée par le service du livre et de la lecture (SLL) et présentée au Salon du livre de Paris en mars, 23% des bibliothèques municipales (BM) sont dotées de ressources numériques (82% dans les villes de plus de 70 000 habitants); et 48% d'entre elles proposent des livres dématérialisés. Parmi les 54% de bibliothèques départementales de prêt (BDP) qui disposent de telles ressources, 67% proposent des livres dématérialisés. En outre, au vu de ce qu'affichent les portails, les catalogues

s'avèrent peu étoffés, et souvent moins que ceux disponibles pour la musique et le cinéma. «Le livre numérique est en retrait par rapport aux autres ressources, car l'offre destinée aux bibliothèques reste très limitée», confirme Corinne Sonnier, directrice de la BDP des Landes.

Les responsables des bibliothèques doivent par ailleurs négocier pied à pied avec les fournisseurs – éditeurs et agrégateurs de ressources. A commencer par les tarifs, que seuls les plus gros équipements peuvent supporter. «Nous constatons des différences considérables entre les prix grand public et ceux établis pour les bibliothèques, souligne Chantal Sibille, chef du service "ressources électroniques" à la Bibliothèque publique d'information [BPI, centre Beaubourg, Paris]. Les éditeurs font valoir que nous sommes face à une multitude d'utilisateurs. Certes. Mais les prix demandés doivent être négociés, car ils sont beaucoup trop élevés.»

Les bibliothécaires tentent également de desserrer l'étau des modalités d'accès imposées par les fournisseurs, qui, le plus souvent, n'accordent pas de prêts simultanés, ou pour un nombre de connexions trop restreint. Les modèles commerciaux sont disparates: abonnement à des bouquets, sélection au titre, compte prépayé, etc. Et les grilles tarifaires sont basées sur des paramètres différents (population desservie, nombre d'inscrits, etc.). Chez certains, l'accès aux titres s'effectue par téléchargement; chez d'autres, uniquement en ligne (streaming). Les uns

limitent la connexion aux ordinateurs installés en bibliothèque; les autres la proposent à distance. «Aujourd'hui, le modèle économique du livre numérique reste très instable et pas du tout performant», résume Jérôme Pouchol, directeur de la politique documentaire de la médiathèque intercommunale du SAN ouest-Provence (Bouches-du-Rhône).

«Le téléchargement est prisé, quand l'utilisateur utilise son propre outil, liseuse ou tablette, analyse Lionel Dujol, chargé du développement numérique des médiathèques de la communauté d'agglomération Valence Romans sud-Rhône-Alpes [Drôme]. Mais la gestion des droits numériques, ou DRM [2], complique grandement les choses. Et, de toute façon, même ceux qui sont à l'aise avec les technologies sont déçus par les catalogues disponibles.» Car, à l'unisson, les bibliothécaires constatent la médiocrité de la qualité éditoriale actuelle. Les agrégateurs de ressources peinent d'ailleurs, eux aussi, à constituer des catalogues suffisamment diversifiés. Nombre de discussions achoppent sur le droit d'auteur et les conditions de commercialisation des titres.

Débat

Pour autant, la profession n'attend pas passivement que la situation se décante. Carel, le «réseau de coopération pour les ressources numériques en bibliothèques», fédère d'ores et déjà 253 collectivités de toutes tailles, représentées par des bibliothécaires, et entend peser dans les discus- (•••)

ATOUTS

- **Possibilité de mutualisation à l'échelle d'une intercommunalité ou d'une bibliothèque départementale de prêt.**
- **Une association, Carel, négocie avec les fournisseurs pour le compte de ses adhérents.**

ÉCUEILS

- **Nécessité de moderniser les équipements matériels et logiciels.**
- **Rareté des professionnels formés au développement du numérique.**
- **Instabilité de l'offre commerciale, des modes d'accès et des modalités économiques.**

Gilles Gudin de Vallerin,
directeur du réseau des médiathèques
de Montpellier agglomération.



E. HANNOTEUX

Montpellier agglomération (Hérault)
• 31 communes • 415 000 hab.

Dynamiser l'offre

Lancé en 2011, le catalogue de livres numériques montpellierain va bientôt s'étoffer. « Nous utilisons celui de la librairie en ligne Numilog. En intégrant le projet "Prêt numérique en bibliothèque" [PNB], nous souhaitons offrir un choix d'ouvrages plus large » aux 54 000 inscrits de nos 14 médiathèques, explique Gilles Gudin de Vallerin, directeur du réseau des médiathèques de la communauté d'agglomération. En outre, ce dernier souhaite dynamiser, grâce à un portail unique, le nombre de prêts (qui a atteint 5029, en 2013). En cours de finalisation, l'intégration de PNB vise à proposer, pour chaque recherche, les références d'un titre, qu'il soit numérique ou physique. A la différence près que si le livre papier est disponible dans les rayons, son avatar numérique, lui, se trouve sur les serveurs

de l'éditeur. Dans ces conditions, comment la médiathèque peut-elle maîtriser son offre ? « Chaque éditeur a sa propre conception des conditions de prêt et nous négocions avec chacun d'eux », résume Gilles Gudin de Vallerin. Les libraires n'ont pas été oubliés : leur rôle de prescripteur devrait être consolidé avec la plateforme ePage. « Nous avons souhaité les intégrer dans la chaîne en qualité d'intermédiaires et de force de proposition », conclut le directeur.

CONTACT

Gilles Gudin de Vallerin, email :
g.gudindevallerin@montpellier-agglo.com
tél. : 04.6734.8700.

LE BILAN

Les médiathèques du réseau intègrent l'offre numérique à l'offre classique et promeuvent le rôle des libraires.

Landes • 388 000 hab.

Déléguer sans frustration

En 2013, le département des Landes a ouvert Médialandes, « le portail numérique des Landes, et non celui de la bibliothèque départementale de prêt », souligne sa directrice, Corinne Sonnier. Les 120 médiathèques landaises y partagent livres, musiques, films, journaux et un espace sécurisé « jeunesse », accessibles aux 35 000 usagers, avec un seul mot de passe. Quelle marge de manœuvre reste-t-il, alors, aux bibliothèques municipales ? « Certaines ont légitimement posé la question », convient Corinne Sonnier. Dès la conception du portail, la bibliothèque départementale a constitué un groupe de dix bibliothèques représentatives des différents équipements et du territoire ; celui-ci a même relu le cahier des charges. « Nous réfléchissons ensemble et étudions les demandes d'enrichissement ou, à l'inverse, de retrait », détaille

la directrice du portail numérique. De plus, une bibliothèque municipale peut élargir l'offre de son propre site. « C'est techniquement prévu, précise Corinne Sonnier. Pour les ouvrages d'autoformation, l'offre s'élabore typiquement au niveau local. Les bibliothèques doivent savoir déléguer ce qu'elles n'ont pas les moyens ou les compétences de faire. Nous-mêmes, nous avons délégué la construction de la plateforme. Comme pour les bibliothèques municipales, cette délégation "sans frustration" est le fil rouge du projet. »

CONTACT

Corinne Sonnier,
tél. : 05.58.75.76.06.

LE BILAN

Les bibliothèques disposent de ressources numériques qu'elles n'auraient pas les moyens d'acquérir et de diffuser seules.



VACHERON/ANDIA

Corinne Sonnier,
directrice de la bibliothèque
départementale de prêt
des Landes.

PRATIQUES LOCALES

NOUVELLES TECHNOLOGIES

(●●●) sions. Avec le soutien opérationnel de la BPI, l'association négocie tarifs et conditions d'accès avec les éditeurs et les agrégateurs. Dernier succès en date: l'éditeur de méthodes d'enseignement des langues Assimil a accepté, en avril, des accès simultanés. Sur son site, le réseau multiplie les fiches sur les ressources existantes. Et au sein du groupe de travail instauré par le ministère de la Culture, il défend quelques principes intangibles, comme l'accès sur place et à distance, le choix entre les modes connecté et déconnecté, des prix «soutenables», etc. «Carel accepte aujourd'hui la nécessité d'un dispositif de protection du droit d'auteur. Mais, en contrepartie, nous refusons les systèmes propriétaires. L'interopérabilité et la portabilité du livre numérique doivent s'imposer», explique son président, Denis Llavori, par ailleurs directeur de la BDP du Cantal.

Les DRM font néanmoins débat, voire l'objet d'un combat militant. «Par essence, les bibliothèques donnent accès à des ressources, elles ne les verrouillent pas: accepter les DRM serait favoriser un système qui les dessert», argumente Lionel Dujol. Les médiathèques du pays de Romans ont ainsi choisi des éditeurs de petite taille, pratiquant des tarifs raisonnables (1300 euros par an pour 800 livres, par exemple) et écartant les DRM. Quitte à se contenter provisoirement de la lecture en ligne (streaming).

Saut dans le vide

Par ailleurs, nombre de bibliothécaires demandent aux élus de jouer la carte de l'expérimentation. «Un bon moyen pour rencontrer les fournisseurs et discuter avec eux», souligne Sophie Perrusson, dont le réseau participe, avec ceux de Grenoble et Montpellier, au projet soutenu par le ministère de la Culture «Prêt numérique en bibliothèque» (lire p.31). De même, les prêts de tablettes et de liseuses se multiplient depuis quelques mois (20% des BM et 51% des BDP en proposent, selon l'étude du service du livre et de la lecture). «Nous ne pouvons pas connaître à l'avance les pratiques des usagers, observe Corinne Sonnier. Il faut donc accepter de faire un saut



L'aménagement de la dotation générale de décentralisation a favorisé l'acquisition de ressources numériques.

MOURA/ALPACA/ANDIA.FR

L'Etat à la manœuvre

En 2012 (*), l'Etat a aménagé la dotation générale de décentralisation (DGD) destinée aux bibliothèques. Celle-ci prend désormais en compte des «dépenses de fonctionnement non pérennes», et notamment «l'informatisation, le renouvellement d'une informatisation, la création de services qui utilisent l'informatique, la numérisation des collections». La mesure a favorisé l'acquisition de ressources numériques. L'année 2012 marque également le lancement du programme des «Bibliothèques numériques de référence» (BNR). Initialement prévu pour cinq villes, il en compte 15 aujourd'hui, dont Montpellier (lire p.31), et s'appuie, notamment, sur la réforme de la DGD. Par ailleurs, le ministère de la Culture a demandé à la Bibliothèque publique d'information (Paris) de renforcer son action au sein du réseau Carel, afin que, selon Aurélie Filippetti, «l'outil numérique soit réellement investi par l'ensemble de la profession».

(*) Décret n°2012-717 du 7 mai 2012.

13 000 €
par an
C'est le budget moyen que consacre une bibliothèque municipale à l'acquisition de ressources numériques. Pour les bibliothèques départementales de prêt, ce chiffre s'établit à 24 000 euros, soit 8%, en moyenne, du budget documentaire.

Source: service du livre et de la lecture, 2014.

dans le vide, qui implique le soutien politique de la collectivité. Les fournisseurs gagnent, eux aussi, à mener des expérimentations. Cela leur permet d'adapter leur offre en fonction des usages constatés.»

Compte tenu des difficultés, les BDP ont vocation à jouer un rôle moteur. Comme pour l'imprimé, elles mutualisent les coûts et les compétences. De plus, elles constituent «un facteur potentiel de réduction de la complexité pour l'utilisateur dans l'utilisation de ces nouvelles ressources», lit-on dans l'étude du SLL. Car, dès lors, les BDP s'attachent à former les bibliothécaires à la médiation numérique, afin qu'à leur tour, ils conseillent les lecteurs dans leur recherche d'ouvrages et l'acquisition d'une aisance numé-

rique. «On ne peut pas envisager le numérique en bibliothèque sans médiation, donc sans formation des professionnels», insiste Lionel Dujol. Le sujet revient d'ailleurs parmi les trois besoins récurrents cités dans l'enquête du SLL, avec la modernisation des équipements et logiciels et la mutualisation des moyens, notamment pour la construction et la gestion de portails. Autant de champs d'intervention pour les BDP. A condition, toutefois, de ne pas faire trop d'ombre aux bibliothèques municipales par une démarche centralisée (lire p.31 l'exemple des Landes).

Hélène Girard et Guillaume Garvanèse

(1) «Enquête 2013-2014 sur les ressources numériques en bibliothèque publique».
(2) Digital Rights Management.
(3) www.reseaucarel.org